



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
DINAN AGGLOMERATION

Séance du : 24 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

- Délibération N° CA-2024-062

Désignation du secrétaire de séance

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2024-063

Etat des décisions du Président du mois de mai 2024

Information règlementaire

- Délibération N° CA-2024-064

Délibérations du Bureau Communautaire du 14mai et du 3 juin 2024

Information règlementaire

- Délibération N° CA-2024-065

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mai 2024

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2024-066

Comptes de Gestion du Receveur de Dinan Agglomération - Exercice 2023 -
Approbation

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2024-067

Adoption des Comptes Administratifs 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

(N'a pas pris part au vote : 1)

- Délibération N° CA-2024-068

Affectation des résultats - Exercice 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération N° CA-2024-069

Adoption du Budget Supplémentaire 2024


par 87 voix Pour, 1 voix Contre
(Abstentions: 3)

- Délibération N° CA-2024-070

Tarification - Saison culturelle 2024-2025

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-062

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 71 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUINEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA-2024-062
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Désignation du secrétaire de séance		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Désigner Madame Suzanne LEBRETON, secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,




A DINAN, le 25 juin 2024

Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-063

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants


Présents : 71 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA-2024-063
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Etat des décisions du Président au cours du mois de mai 2024		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations N°CA-2020-052 en date du 27 juillet 2020, CA-2020-092 du 12 octobre 2020 et CA-2021-082 du 27 septembre 2021 relatives à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Prendre acte des décisions prises par le Président au cours du mois de mai 2024, annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.


La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
 Suzanne LEBRETON,




A DINAN, le 25 juin 2024

Le Président,
 Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-064

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 71 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA-2024-064
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Délibérations du Bureau Communautaire du 14 mai et 3 juin 2024		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°CA-2020-053 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- Prendre acte des délibérations n°DB-2024-067 à DB-2024-076 du Bureau Communautaire du 14 mai 2024 et des délibérations n°DB-2024-077 à DB-2024-081 du Bureau Communautaire du 3 juin 2024, annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

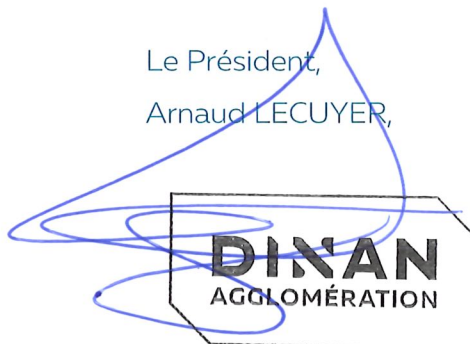
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 25 juin 2024


La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,




Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-065

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 71 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUINEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUÉE, Sylvie BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Affaires juridiques et Assemblées	N° DE L'ACTE : CA-2024-065
INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<u>Objet</u> : Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mai 2024		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 mai 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mai 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

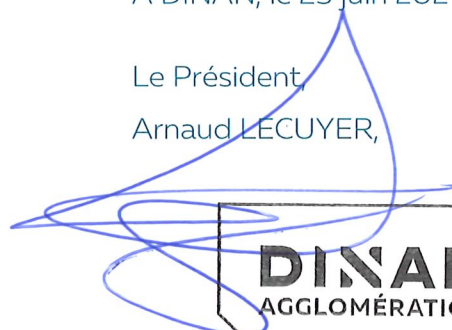

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
 Suzanne LEBRETON,




A DINAN, le 25 juin 2024

Le Président,
 Arnaud LECUYER,

Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-066

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 77 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 91

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE, Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : CA-2024-066
FINANCES		
<u>Objet</u> : Comptes de Gestion du Receveur de Dinan Agglomération - Exercice 2023 - Approbation		

Rapporteuse : Madame Suzanne LEBRETON

Après s'être :

- Fait présenter le Budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux de titres de recettes, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les résultats des comptes de gestion sont conformes aux résultats des comptes administratifs l'exercice 2023 qui sont soumis l'approbation des membres du Conseil Communautaires au cours de cette même séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus spécifiquement l'article L2121-31,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les Comptes de Gestion 2023,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

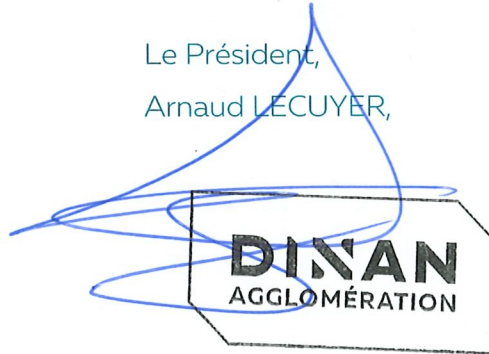
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 26 juin 2024


La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,



Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-067

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 76 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 90

Conseillers communautaires titulaires présents : Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUNEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE, BOIXIERE Olivier

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : CA-2024-067
FINANCES		
<u>Objet</u> : Adoption des Comptes Administratifs 2023		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, la présente séance comprenant l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2023, si le Président peut assister la discussion, il doit se retirer au moment du vote.

Il convient donc que le Conseil Communautaire élise son président de séance pour la gestion des questions d'approbation des comptes administratifs 2023 de la communauté d'Agglomération.

Madame Suzanne LEBRETON est pressentie pour assurer cette présidence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2022-135 du 19 décembre 2022 du Conseil Communautaire approuvant le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n°CA-2024-066 du 24 juin 2024 du Conseil Communautaire approuvant le Compte de Gestion,

Vu les différents documents budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2023,

Vu les annexes jointes,

Vu le rapport de présentation des Comptes Administratif 2023 tel qu'en annexe,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que pour ce faire, le Président a quitté la séance à l'issue de la discussion sur les comptes administratifs 2023 et est remplacé par un.e Président.e de séance désigné.e par le Conseil Communautaire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que les résultats des Comptes Administratifs sont les suivants :

BUDGET	section	Résultat de l'exercice 2023	Reprises antérieures des résultats	Résultat de clôture année 2023	Reste à réaliser	Résultat de clôture 2023 avec reports
PRINCIPAL	Fonctionnement	5 844 468,58 €	12 105 137,61 €	17 949 606,19 €		17 949 606,19 €
	Investissement	2 470 965,11 €	908 018,21 €	1562 946,90 €	5 675 765,43 €	7 238 712,33 €
		3 373 503,47 €	13 013 155,82 €	16 386 659,29 €	5 675 765,43 €	10 710 893,86 €
SAISON CULTURELLE	Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
	Investissement	4 109,44 €	7 272,11 €	11 381,55 €	22 710,58 €	34 092,13 €
		4 109,44 €	7 272,11 €	11 381,55 €	22 710,58 €	34 092,13 €
PEPINIERES	Fonctionnement	23 894,00 €	23 894,00 €	- €	- €	- €
	Investissement	31 324,93 €	224 011,37 €	255 336,30 €	23 601,77 €	231 734,53 €
		7 430,93 €	247 905,37 €	255 336,30 €	23 601,77 €	231 734,53 €
TRANSPORT	fonctionnement	614 040,75 €	638 537,98 €	1252 578,73 €	- €	1252 578,73 €
	Investissement	48 015,61 €	306 427,36 €	354 442,97 €	174 600,00 €	179 842,97 €
		662 056,36 €	944 965,34 €	1 607 021,70 €	174 600,00 €	1 432 421,70 €
COLLECTE ET VALORISATION DES	fonctionnement	1 013 495,87 €	984 482,40 €	1 997 978,27 €	- €	1 997 978,27 €
	Investissement	566 027,41 €	1 006 966,00 €	1 572 993,41 €	1 889 497,46 €	316 504,05 €
		1 579 523,28 €	1 991 448,40 €	3 570 971,68 €	1 889 497,46 €	1 681 474,22 €
REOM	Fonctionnement	109 565,76 €	70 883,29 €	38 682,47 €	- €	38 682,47 €
	Investissement	- €	- €	- €	- €	- €
		109 565,76 €	70 883,29 €	38 682,47 €	- €	38 682,47 €
ZONES	Fonctionnement	- €	449 977,01 €	449 977,01 €	- €	449 977,01 €
	Investissement	513 100,22 €	145 672,20 €	658 772,42 €	- €	658 772,42 €
		513 100,22 €	595 649,21 €	1 108 749,43 €	- €	1 108 749,43 €
EAU POTABLE DSP	Fonctionnement	1 616 376,84 €	1 650 222,16 €	3 266 599,00 €	- €	3 266 599,00 €
	Investissement	413 802,05 €	80 426,15 €	494 228,20 €	1 033 303,02 €	539 074,82 €
		2 030 178,89 €	1 730 648,31 €	3 760 827,20 €	1 033 303,02 €	2 727 524,18 €
EAU POTABLE REGIE	Fonctionnement	153 080,30 €	497 870,62 €	650 950,92 €	- €	650 950,92 €
	Investissement	125 743,88 €	96 432,91 €	222 176,79 €	453 916,39 €	676 093,18 €
		27 336,42 €	401 437,71 €	428 774,13 €	453 916,39 €	25 142,26 €
ASSAINISSEMENT DSP	Fonctionnement	1 290 902,55 €	5 437 114,14 €	6 728 016,69 €	- €	6 728 016,69 €
	Investissement	823 029,62 €	623 691,91 €	199 337,71 €	1 903 580,65 €	2 102 918,36 €
		467 872,93 €	6 060 806,05 €	6 528 678,98 €	1 903 580,65 €	4 625 098,33 €
ASSAINISSEMENT REGIE	fonctionnement	113 486,26 €	423 694,82 €	537 181,08 €	- €	537 181,08 €
	Investissement	486 733,93 €	592 609,50 €	105 875,57 €	617 068,46 €	511 192,89 €
		373 247,67 €	1 016 304,32 €	643 056,65 €	617 068,46 €	25 988,19 €
SPANC	Fonctionnement	22 634,74 €	580 210,87 €	557 576,13 €	- €	557 576,13 €
	Investissement	4 594,32 €	99 409,87 €	104 004,19 €	5 280,00 €	98 724,19 €
		27 229,06 €	480 801,00 €	453 571,94 €	5 280,00 €	458 851,94 €
MILIEUX AQUATIQUES	Fonctionnement	155 288,22 €	75 789,59 €	79 498,63 €	- €	79 498,63 €
	Investissement	30 427,18 €	139 286,00 €	108 858,82 €	57 083,18 €	51 775,64 €
		185 715,40 €	215 075,59 €	29 360,19 €	57 083,18 €	27 722,99 €
TOTAL		8 387 024,09 €	25 370 055,12 €	33 757 079,21 €	11 742 240,58 €	22 014 838,63 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Désigner Madame Suzanne LEBRETON comme Présidente de séance, pour l'examen de la présente affaire,
- Approuver les Comptes Administratifs présentés par Monsieur le Président de Dinan Agglomération pour l'exercice 2023, étant entendu :
 - Que Monsieur Arnaud LECUYER a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,
 - Que le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne s'est pas prononcé contre.

Les questions d'approbation des comptes administratifs étant votées, Monsieur le Président reprend la présidence de la séance pour les questions suivantes.

Délibération adoptée à l'unanimité
(N'a pas pris part au vote :1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

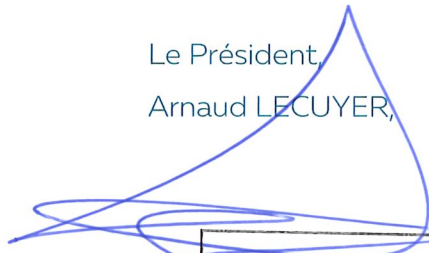

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 25 juin 2024


La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,

Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-068

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 77 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 91

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUINEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE, Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : CA-2024-068
FINANCES		
<u>Objet</u> : Affectation des résultats - Exercice 2023		

Rapporteuse : Madame Suzanne LEBRETON

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter les résultats au Budget Primitif 2023,

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes, étant précisé que ces besoins sont définis par le résultat de l'exercice, cumulé aux résultats antérieurs et au solde des reports,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2023-088 du 17 juillet 2023 décidant la fusion au 1^{er} janvier 2024 des deux budgets annexes eau potable (régie et DSP) et des trois budgets annexes assainissement (régie, DSP et SPANC),

Vu les délibérations n°CA-2023-171, CA-2023-172, CA-2023-173, CA-2023-174 et CA-2023-175 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération n°CA-2024-067 du 24 juin 2024 approuvant le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les différents documents budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Affecter prioritairement les résultats à la couverture des besoins en financement de la section d'investissement y compris reports d'investissement (compte 1068) puis, si nécessaire en excédent reporté (002).

Soit :

Article 1^{er} - AU BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice :	5 844 468.58 €
Résultat antérieur :	12 105 137.61 €
Résultat cumulé à affecter :	17 949 606.19 €

Besoin de financement en investissement	7 238 712.33 €
---	----------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	7 238 712.33 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	10 710 893.86 €
Affectation du déficit reporté -001-	-1 562 946.90 €

Article 2 : AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE

Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat antérieur :	0 €
Résultat cumulé à affecter :	0 €

Besoin de financement en investissement	34 092.13 €
---	-------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	0 €
Affectation du déficit reporté -001-	-11 381.55 €

Article 3 : AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Résultat de l'exercice :	614 040.75 €
Résultat antérieur :	638 537.98 €
Résultat cumulé à affecter :	1 252 578.73 €

Besoin de financement en investissement	0 €
---	-----

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	1 252 578.73 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	354 442.97 €

Article 4 : AU BUDGET ANNEXE PEPINIERES

Résultat de l'exercice :	- 23 894.00 €
Résultat antérieur :	23 894.00 €
Résultat cumulé à affecter :	0 €

Besoin de financement en investissement	0 €
---	-----

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	255 336.30 €

Article 5 : AU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Résultat de l'exercice :	1 013 495.87 €
Résultat antérieur :	984 482.40 €
Résultat cumulé à affecter :	1 997 978.27 €

Besoin de financement en investissement	316 504.05 €
---	--------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	316 504.05 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	1 681 474.22 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	1 572 993.41 €

Article 6 : AU BUDGET ANNEXE REOM

Résultat de l'exercice :	- 109 565.76 €
Résultat antérieur :	70 883.29 €
Résultat cumulé à affecter :	- 38 682.47 €

Besoin de financement en investissement	0 €
---	-----

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation du déficit reporté -002-	- 38 682.47 €

Article 7 : AU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Résultat de l'exercice :	0 €
--------------------------	-----

Résultat antérieur :	449 977.01 €
Résultat cumulé à affecter :	449 977.01 €

Besoin de financement en investissement	0 €
---	-----

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	449 977.01 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	658 772.42 €

Article 8 : AU BUDGET ANNEXE MILIEUX AQUATIQUES

Résultat de l'exercice :	155 288.22 €
Résultat antérieur :	- 75 789.59 €
Résultat cumulé à affecter :	79 498.63 €

Besoin de financement en investissement	51 775.64 €
---	-------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	51 775.64 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	27 722.99 €
Affectation du déficit reporté -001-	-108 858.82 €

Article 9 : AUX BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE

➤ Budget annexe EAU DSP :

Résultat de l'exercice :	1 616 376.84 €
Résultat antérieur :	1 650 222.16 €
Résultat cumulé à affecter :	3 266 599.00 €

Besoin de financement en investissement	539 074.82 €
---	--------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	539 074.82 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	2 727 524.18 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	494 228.20 €

➤ Budget annexe EAU REGIE :

Résultat de l'exercice :	153 080.30 €
--------------------------	--------------

Résultat antérieur :	497 870.62 €
Résultat cumulé à affecter :	650 950.92 €

Besoin de financement en investissement	676 093.18 €
---	--------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	650 950.92 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	0 €
Affectation du déficit reporté - 001-	- 222 176.79 €

➤ Agrégation des budgets annexes EAU POTABLE (DSP + REGIE)

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	1 190 025.74 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	2 727 524.18 €
Affectation de l'excédent reporté - 001-	272 051.41€

Article 10 : AUX BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

➤ Budget annexe ASSAINISSEMENT DSP :

Résultat de l'exercice :	1 290 902.55 €
Résultat antérieur :	5 437 114.14 €
Résultat cumulé à affecter :	6 728 016.69 €

Besoin de financement en investissement	2 102 918.36 €
---	----------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	2 102 918.36 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	4 625 098.33 €
Affectation du déficit reporté -001	- 199 337.71 €

➤ Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

Résultat de l'exercice :	113 486.26 €
Résultat antérieur :	423 694.82 €
Résultat cumulé à affecter :	537 181.08 €

Besoin de financement en investissement	511 192.89 €
---	--------------

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	511 192.89 €
---	--------------

Affectation de l'excédent reporté -002-	25 988.19 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	105 875.57 €

➤ Budget annexe SPANC :

Résultat de l'exercice :	22 634.74 €
Résultat antérieur :	- 580 210.87 €
Résultat cumulé à affecter :	- 557 576.13 €

Besoin de financement en investissement	0 €
---	-----

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0 €
Affectation du déficit reporté -002-	- 557 576.13 €
Affectation de l'excédent reporté -001-	104 004.19 €

➤ Agrégation des budgets annexes ASSAINISSEMENT (DSP + REGIE + SPANC)

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	2 614 111.25 €
Affectation de l'excédent reporté -002-	4 093 510.39 €
Affectation de l'excédent reporté - 001-	10 542.05 €

Le Président de Dinan Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 25 juin 2024

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,




Le Président,
Arnaud LECUYER,



DINAN
AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-069

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 77 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 91

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUINEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE, Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Finances	N° DE L'ACTE : CA-2024-069
FINANCES		
<u>Objet</u> : Adoption du Budget Supplémentaire 2024		

Rapporteuse : Madame Suzanne LEBRETON

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le Budget Primitif a été voté sans reprise des résultats.

Il est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du Compte Administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le Budget Primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du Budget Supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses et/ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du Budget Primitif.

Le Budget Primitif 2024 ayant été voté le 18 décembre 2023, sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023, il convient de procéder à l'adoption d'un Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024.

L'intégration des résultats 2023 et des restes-à-réaliser permet de diminuer l'emprunt d'équilibre de près de 16 M€ sur l'ensemble des budgets de Dinan Agglomération dont 11 M€ sur le budget principal ce qui porte l'emprunt d'équilibre du budget principal à 7,5 M€ pour 2024.

Sont également prévus au budget principal dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- Un reversement de TVA à l'Etat pour 181 k€ suite à la correction par l'Etat du montant définitif de TVA perçue à l'échelle nationale en 2023,
- Un ajustement à la hausse des recettes fiscales suite à la notification par l'Etat des recettes fiscales prévisionnelles pour 1M€ (dont 0,6M€ sur la TVA).

Le budget « collecte et valorisation des déchets » intègre en dépense d'investissement :

- 500 k€ pour le déploiement des composteurs,
- 225 k€ pour le déploiement de points d'apports volontaires supplémentaires sur le territoire,
- 300 k€ pour l'acquisition et les travaux d'aménagement d'un bâtiment à Plancoët afin d'organiser le regroupement des équipes de Matignon et Plancoët.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2023-171 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Adopter le budget supplémentaire 2024 conformément aux annexes jointes.

Délibération adoptée à la majorité
par 87 voix Pour, 1 voix Contre,
(Abstentions : 3)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,




A DINAN, le 25 juin 2024

Le Président,
Arnaud LECUYER,




Extrait du registre des délibérations

	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 24 juin 2024	N° DE L'ACTE : CA-2024-070

Le lundi 24 juin 2024, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 77 - Procurations : 14 - Voix délibératives : 91

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Matthieu JOUINEAU, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Patrick BARRAUX, Myriam CHERDEL, Régis CHAMPAGNE, Christian GUILBERT, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Josiane HOUEE, Sylvie BARBE, Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Philippe GUESDON pouvoir à Marie-Reine NEZOU, Erwan BEAUDOUIN pouvoir à Stella CORBES, Françoise DESPRES pouvoir à Didier LECHIEN, Yannick HELLIO pouvoir à Didier DERU, Roger COSTARD pouvoir à Géraldine LUCAS, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Sylvie VADIS pouvoir à Régis CHAMPAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Michel DESBOIS pouvoir à Marie-Christine COTIN, Olivier NOEL pouvoir à Evelyne THOREUX, Didier IBAGNE pouvoir à Jérémy DAUPHIN

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 24 JUIN 2024	DELIBERATION
	Direction Cohésion sociale et citoyenneté	N° DE L'ACTE : CA-2024-070
CULTURE		
<u>Objet</u> : Tarification – Saison culturelle 2024-2025		

Rapporteuse : Madame Suzanne LEBRETON

Dans le cadre de la mise en place de la saison culturelle 2024/2025, il convient de définir les tarifs.

Il est proposé de reprendre la même organisation des tarifs que pour la saison 2023/2024.

Le tarif scolaire resterait à 6 €. Dans ce cadre, les accompagnateurs bénéficieraient de la gratuité dans la limite du taux d'encadrement légal.

Il est proposé de maintenir la carte d'abonnement selon les mêmes modalités que pour les saisons passées.

La proposition de tarifs pour la saison culturelle 2024/2025 est la suivante (répartition proposée en annexe) :

Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit*	Moins de 20 ans / scolaires	Evolution rapport 2023/2024 par à
A (6 spectacles)	26 €	22 €	6 €	Idem
B (9 spectacles)	19€	15 €	6 €	+ 5.6%
C (7 spectacles)	12 €	9 €	6 €	Idem
Carte abonnement	12 €	/	/	Idem

**Applicable aux moins de 25 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, groupes dans le cadre d'un projet encadré, intermittents du spectacle, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs et détenteurs de la carte d'abonnement.*

Il est proposé d'appliquer la gratuité pour le spectacle organisé dans le cadre des journées européennes du patrimoine à SolenVal, l'ouverture de saison (3 spectacles), les petites formes accueillies dans les communes (spectacles), la retransmission d'un Opéra à SolenVal ainsi que les autres actions culturelles organisées autour des spectacles.

Les places seraient vendues en placement libre excepté au Théâtre des Jacobins où le placement resterait de mise.

Un partenariat va être mis en place avec le Théâtre National de Bretagne (T.N.B.) à Rennes. En juin 2025, une sortie sera proposée, avec au programme : voyage en car, visite du T.N.B., cocktail dinatoire et spectacle. Les tarifs proposés couvrent les coûts de cette sortie qui seront facturés par le T.N.B. Les tarifs proposés pour cette sortie sont de : 40 € en tarif plein ; 35 € en tarif réduit et 26 € pour les moins de 20 ans. Cette sortie sera proposée hors abonnement.

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales selon lequel il revient au Conseil Communautaire de voter des tarifs,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2022-028 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 avril 2022 approuvant le nouveau projet culturel de l'agglomération,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Fixer 3 catégories de tarifs pour la Saison culturelle 2024/2025 (A : 26/22 € ; B : 19/15 € et C : 12/9 €) et la gratuité pour certaines propositions,
- Valider la liste des personnes pouvant bénéficier des tarifs réduits comme suit : moins de 25 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, groupes dans le cadre d'un projet encadré, intermittents du spectacle, personnes en situation d'invalidité et leurs accompagnateurs, détenteurs de la carte d'abonnement,
- Fixer un tarif « jeune » (moins de 20 ans) et scolaire à 6 € pour l'ensemble des spectacles,
- Fixer le tarif pour la sortie au Théâtre National de Bretagne à 40 € en tarif plein ; 35 € en tarif réduit et 26 € pour les moins de 20 ans,
- Mettre en place une carte d'abonnement au tarif de 12 € permettant l'accès des spectacles aux tarifs réduits,
- Adopter la grille tarifaire des spectacles telle que proposée dans l'annexe de la délibération,
- Fixer les frais d'envoi des billets des spectacles par voie postale à 2 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 25 juin 2024

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,

